

CRITERIUM SURPRISE

29 et 30 AOUT 2015

INSTRUCTIONS DE COURSE

1. REGLES

- 1.1 La régata sera régie par :
- Les règles de course à la voile (ci-après RCV) de l'ISAF .

2. AVIS AU CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés au tableau officiel situé dans la salle de la Rotonde, située sous le restaurant du club

3. IDENTIFICATION DES CONCURRENTS

- 3.1 En application de la règle 77 RCV, les voiliers devront porter dans les voiles des numéros lisibles et conformes à ceux sous lesquels ils se sont inscrits.

4. MODIFICATIONS DES INSTRUCTIONS DE COURSE

- 4.1 Toute modification des instructions de course sera affichée 1 heure au moins avant l'heure du premier signal d'avertissement de la première course de la journée.
4.2 Tout changement dans le programme des courses sera affiché la veille de son entrée en vigueur, au plus tard à 21h00.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât du CNV sur la terrasse du restaurant.
5.2 Le pavillon "APERCU", appuyé de deux signaux sonores, signifie : "la course est retardée, les concurrents sont invités à rester à terre". Lorsque le pavillon "APERCU" est amené, appuyé d'un signal sonore, les concurrents sont alors invités "à rejoindre immédiatement leur zone de départ". Un délai minimum de 30 minutes sera alors respecté entre l'amenée du pavillon "APERCU" et le premier signal d'avertissement. Ceci modifie la définition du signal « APERCU »

6. ZONE DE COURSE

- 6.1 Le petit lac Léman.

7. PROGRAMME DES COURSES

- 7.1 Samedi 29 août 2015 : briefing à 12h45, premier signal d'avertissement possible à 13h30.
7.2 Dimanche 30 août : premier signal d'avertissement possible à 10h. Dernier signal d'avertissement possible à 16h.
7.3 Le comité de course prendra toute disposition afin qu'il n'y ait plus de voiliers en course après l'heure locale du coucher du soleil.
7.4 Un maximum de 6 courses est prévu.

8. PARCOURS

- 8.1 Le parcours est de type « banane » avec bouée de dégagement selon l'ordre de passage suivant : **Départ-1-2-3-1-2-3-Arrivée**. (voir plan en annexe)
Les marques à contourner sont à laisser à bâbord.

9. MARQUES DE PARCOURS

- 9.1 Les marques de parcours 1, 2, 3, 4, seront des bouées orange.

10. LE DEPART

- 10.1 Le pavillon de classe est le pavillon « ? » (**Jaune**)
10.2 Les départs seront donnés en application de la règle 26.1 RCV
10.3 La ligne de départ est définie par le plan joint en annexe. Elle est matérialisée par le mât arborant le pavillon du CNV sur le bateau du comité de course à tribord et la bouée 3 à bâbord.
10.4 Un bateau qui n'aura pas pris le départ 4 minutes après son signal de départ sera classé comme non partant (DNS) sans instruction a la règle A.

11. ARRIVEE

- 11.1 La ligne d'arrivée est définie par le plan joint en annexe. Elle est matérialisée par le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau du comité de course et la bouée orange n°4.

12. TEMPS LIMITE

- 12.1 Le temps limite accordé au premier concurrent pour finir la course est fixé à 1h30.
12.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

13. CLASSEMENTS

- 13.1 Le plus mauvais score est retiré dès la cinquième course valide terminée

14. RECLAMATION

- 14.1 Le temps limite pour déposer une réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau de la classe ait fini la dernière course du jour. Le temps limite de la règle 61.3 sera de 60 minutes pour un bateau a moins les demandes de réparations
14.2 Les avis des réclamations du comité de course ou du comité de réclamation seront affichés pour informer les concurrents en suivi de la règle 61.1 (b).
14.3 La règle 66 des RCV est modifiée comme ceci : "le dernier jour du Critérium, une partie dans l'instruction peut demander une réouverture au plus tard 15 minutes après avoir été informée de la décision". Les instructions auront lieu au carré, après la demande de réouverture.
14.4 Système de pénalité : La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité a un tour.

15. SECURITE

- 15.1 Le port du gilet de sauvetage est obligatoire ou lorsque les signaux d'alarme s'enclenchent.
15.2 Lorsque le pavillon Y est hissé au mât sur le bateau start, le port du gilet est obligatoire.
15.3 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

16. PRIX

- 16.1 La distribution des prix aura lieu le plus rapidement possible après la dernière régata du dimanche.

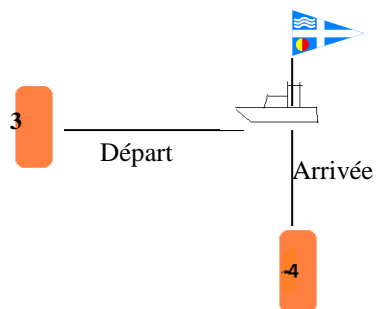
17. ASSURANCE

- 17.1 Chaque bateau participant doit présenter une assurance valide en responsabilité civil d'un montant minimum de 1,500'000 frs, valable en compétition.

18. DECHARGE DE RESPONSABILITE

- 18.1 En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou de rester en course. Les concurrents participent à cette épreuve à leurs propres risques. (RCVL)
- 18.2 L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel ou physique, dans le cadre de cette épreuve, aussi bien avant, pendant, qu'après l'épreuve.

Parcours



Parcours : Départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3 – Arrivée

Les marques de parcours doivent être laissées à bâbord.

Le président du comité de course